

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le douze octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. AUDO Benoît, BAIZET Sandrine, CHAVENTRÉ Cyril, DESSON Thomas, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, MOLINES Emmanuelle, OTLINGHAUS Pascal, PERINI Marie-Claire, PÉROUX Claire, REFAUVELET Gérard, SORIA Denis, SOUFFRIN Gilles.

Absentes excusées : Mme EGELS Aurore pouvoir à M. DESSON Thomas, Mme HENRY Christine pouvoir à Mme PERINI Marie-Claire, M. ENG Charles.

Secrétaire de séance : M. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 juin 2020.

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX MINIERS SUR LA CONCESSION D'HYDROCARBURES DE NONVILLE – 2020/30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-10/DCSE/BPE/M du 4 août 2020 prescrivant une enquête publique relative à la demande d'ouverture de travaux miniers sur la concession d'hydrocarbures de Nonville pour le forage de dix puits ainsi que l'extension et l'aménagement de la plateforme située sur la commune de Nonville (Seine et Marne) présentée par la société Bridgeoil.

Considérant les observations suivantes émises par tous les membres du Conseil Municipal présents :

- Nous pensons, appuyé par les avis des hydrogéologues de la régie Eau de Paris, que le projet d'extension de la plateforme pétrolière et la création de 10 nouveaux puits de forages sont incompatibles avec les enjeux d'alimentation en eau potable des habitants des communes dont les ressources seront impactées par ce projet. Au titre de la préservation de ces ressources vitales, pour les bénéficiaires actuels ou futurs, toute menace sur la nappe dans la vallée du Lunain est inacceptable. Une zone de captage est une appellation géographique, relative à des installations de pompage. Néanmoins la nappe est une formation hydrogéologique d'un seul tenant, interconnectée. Une pollution à l'amont de cette dernière aura un impact sur les eaux souterraines de notre commune, des communes avoisinantes et toutes les zones humides classées sur notre territoire.
- Toutes les berges, forêts alluviales et prairies de la rivière du Lunain de notre commune sont classées Natura 2000. Le Site Natura 2000 "Rivières du Loing et du Lunain" est un des 5 sites de Seine-et-Marne. Le site est composé d'une partie des bassins versants du Loing et du Lunain (environ 400 ha) associant à la fois les rivières et les zones humides qui leur sont associées. Le risque d'une pollution d'hydrocarbures est une menace avérée pour la biodiversité qui y est

d'une richesse exceptionnelle. La biodiversité de cette zone représente pour notre commune un patrimoine à préserver à tout prix. Étant en amont de zones humides classées Espace Naturel Sensible (le Marais d'Episy et la Plaine de Sorques), la protection de ces dernières est selon nous sous notre responsabilité.

- La régie Eau de Paris, responsable de l'exploitation des champs de captage de Villeron et des sources de Villemer a émis un avis défavorable au projet d'extension de concession de Bridgeoil pour l'enquête publique de 2019. Un avis tout aussi négatif concernant cette enquête publique du 19 Septembre 2020 sera certainement émis par Eau de Paris. Croyant en leur avis qui relève de celles d'experts en la matière, nous nous basons sur leur avis futur et refusons la mise en péril des ressources en eau potable.
- Eau de Paris souhaite protéger les ressources en eau par la déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection autour des captages des sources de Bourron, Villeron et Villemer qui a fait l'objet d'une enquête publique clôturée le 12 septembre 2020. Nous encourageons, par principe de protection de la santé de nos habitants, cette initiative, n'acceptant pas de ce fait le risque de pollution provoqué par l'activité de Bridgeoil.
- Dans les dossiers de Bridgeoil, nous constatons que la route de Nonville D58, accessible par le coeur de notre village, est mentionnée en tant qu'accès à leurs installations ce qui provoquera une augmentation du trafic routier. Nous nous posons aussi des questions suite à la fermeture annoncée de la raffinerie de Grandpuits. Des modifications d'itinéraires des transports de la production de Bridgeoil nous impactera sur le plan local et régional.
- Notre commune est située à proximité de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, désignée en 1998 par l'UNESCO. Une extension de l'activité pétrolière proche de notre commune influera très probablement et considérablement sur un élargissement éventuel de cette zone. La perspective de ne plus pouvoir intégrer de futures zones protégées par la présence proche d'industries lourdes, les désagréments qui y sont liés et la détérioration du paysage naturel qu'elles provoquent auront un effet néfaste sur l'attractivité touristique de notre commune. Si cette attractivité venait à baisser, l'impact financier sur de nombreux commerces, gîtes, résidences chez l'habitant à vocation touristique et tout projet futur ou en cours serait catastrophique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Au regard des observations et des différents constats d'émettre un avis défavorable à la création des 10 puits supplémentaires présentée par la Société BRIDGEOIL

RETRAIT DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES – 2020/31

Par délibération n°2020/16 du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné les Conseillers Communautaires représentants la commune au sein de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.

Cette délibération appelle les observations suivantes de la part des services du contrôle de légalité de la Préfecture de Melun.

- Dans le cadre du renouvellement général, pour les communes de moins de 1000 habitants, l'article L.273-11 du code électoral, prévoit la désignation automatique des conseillers communautaires en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élu le maire et les adjoints. Le Conseil Municipal n'a donc pas lieu de procéder à l'élection de ses conseillers au sein de la CCMSL.

Conformément à la demande de la Préfecture de Seine et Marne, il convient de procéder au retrait de la délibération n°2020/16 du 2 juin 2020 concernant la désignation des conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retirer la délibération n°2020/16 du 2 juin 2020.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77 – 2020/32

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »,

Vu la délibération n° 2018/42 du 20 décembre 2018 relative à l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public ID 77.

CONSIDERANT le renouvellement des membres du Conseil municipal, et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

Après en avoir délibéré avec 14 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre,

DESIGNE Madame Marie-Claire PERINI, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET COMMUNAL 2020 – 2020/33

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Conformément à la demande de la Trésorerie de Montereau, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget communal de l'exercice 2020 :

- Transfert des frais d'études qui doivent être intégrés aux travaux :

- Honoraires - aménagement rue du Bourg, rue de la Sources
- Honoraires - restauration Chapelle Sud de l'Eglise

En section d'Investissement :

Recette :	chapitre 041	article 2031	+ 16.420,80 €
Dépense :	chapitre 041	article 2312	+ 10.813,73 €
Dépense :	chapitre 041	article 2313	+ 5.607,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée ci-dessus.

TRANSFERT COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LOING – 2020/34

La compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme figure au titre des compétences obligatoires des communautés de communes et d'agglomération. La loi du 24 mars 2014 dite « ALUR » conforte cette compétence de plein droit pour toutes les intercommunalités et prévoit que les communautés de communes et d'agglomération non compétentes au 31 décembre 2020 le deviendront de plein droit au 1er janvier 2021.

Dans ce cas, le transfert est néanmoins soumis à la concertation entre les communes et la communauté, ainsi entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020 les communes membres des communautés de communes ou d'agglomération concernées ont la possibilité de s'y opposer. L'opposition au transfert est acquise si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de la communauté se prononcent en ce sens.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de donner son avis sur le transfert de la compétence PLU à la CCMSL. Certains conseillers municipaux souhaitent avoir des informations complémentaires avant de s'exprimer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide donc de ne pas se prononcer dans l'immédiat.

TRAVAIL DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS

SMEP : Election du Président et de deux Vice-Présidents, baisse des indemnités des élus de 25%

SYNDICAT DES TRANSPORTS : Mme Patricia PILOT (Maire de Treuzy-Levelay) a été réélue en tant que Présidente du Syndicat des Transports.

SIDEAU : M. Dikran ZAKEOSSIAN (Maire de Moret Loing Orvanne) a été élu Président et M. Jean-Yves CORBEL (Adjoint au Maire de Montigny sur Loing) a été élu Vice-Président.

SIDASS : M. DUCHATEAU Francis (Maire de Ville St Jacques) a été élu Président.

SMETOM : Mme Valérie LACROUTE (Maire de Nemours) a été élue Présidente du Syndicat des Ordures Ménagères et M. Gérard BALLAND (Maire de Nonville) a été élu Vice-Président.

QUESTIONS DIVERSES

Projet d'écriture d'un livre : A l'issue, une exposition aura lieu au Château de Berville. Afin d'obtenir des subventions pour ce projet, une association va être créée. Mme DUCREUX Agnès se chargera de cette mission.

CCMSL : Suite à la création de nouvelles commissions, des élus doivent être désignés pour participer aux groupes de travail suivants :

- Commission Aménagement du territoire :

- Urbanisme : M. Benoît AUDO et M. Pascal OTLINGHAUS
- Habitat et Mobilité : M. Benoît AUDO et M. Pascal OTLINGHAUS

- Commission Vivre ensemble :

- Réflexion sur le fonctionnement du futur centre aquatique : Mme Marie-Claire PERINI et M. Denis SORIA
- Renouvellement des projets sociaux : Mme Marie-Claire PERINI et M. Denis SORIA

- Commission Accessibilité : M. Jean-Luc MICHAUD-RUFFIER

Dans le cadre du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial), des élus doivent participer aux réunions qui ont été fixées pour les comités de pilotage suivants :

- Habitat /cadre bâti - vendredi 13 novembre à 14 h00 : Mme Marie-Claire PERINI
- Agriculture/consommation – lundi 16 novembre à 9 h 30 : M. Denis SORIA
- Mobilités – mardi 17 novembre à 9 h 30 : M. Gérard REFAUVELET
- Economie et nouvelles énergies – vendredi 20 novembre à 14 h 00 : M. Pascal OTLINGHAUS

Ecole La Salle - Sainte Marie à Nemours : Madame le maire donne lecture d'un courrier reçu de l'école La Salle - Sainte Marie de Nemours concernant une demande de participation au financement des dépenses de fonctionnement des enfants de La Genevraye fréquentant cet établissement privé. Elle précise que 6 enfants de la commune fréquentent cet établissement (4 en élémentaire et 2 en primaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas signer la convention de participation financière aux frais de scolarité compte tenu que notre école est en capacité d'accueillir ces élèves et que les familles ont choisi d'inscrire leurs enfants dans cet établissement sans aucun avis de la commune.

Fibre optique : La construction du réseau est planifiée au plus tard au 31 décembre 2023. La 1ère phase de repérage des boîtes aux lettres a été réalisé pour l'ensemble du village. Le lieudit « les Pleignes » sera raccordé en 2021 compte tenu qu'il est englobé dans le secteur de Moncourt Fromonville.

Environnement Bocage Gatinais : L'assemblée générale aura lieu le 18 octobre 2020.

La baignade : Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion qui a eu lieu en Sous-Préfecture le 24 septembre, sur la sécurité des bords du Loing.

Le Maire de Montigny souhaite maintenir l'endroit ouvert.

Afin de réduire l'espace et accueillir moins de visiteurs d'ici l'été 2021, il est préconisé d'étudier les points suivants :

- Le stationnement
- La sécurisation (mutualisation des policiers municipaux)
- Campagnes ciblées de prévention
- Identification des zones dangereuses
- Brigade équestre et opérations de police avec verbalisation
- La protection des berges

En conclusion, celui-ci ne reflète pas les attentes de chacun.

PanneauPocket : Madame le Maire nous faire part d'un nouvel outil de communication pour les administrés. Elle propose d'adhérer à l'espace « Panneau Pocket » qui permet via son application, pour les administrateurs, d'apporter des informations administratives et techniques aux habitants de la commune. L'abonnement pour la commune est de 130 € par an. Les administrés devront télécharger gratuitement l'application sur leur smartphone ou leur tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore ou PlayStore.

Elections Régionales et Départementales : Ces élections devraient avoir lieu le 14 et le 21 mars 2021.